ACTUALITÉ 70

Lettre électronique des services de l'Etat en Haute-Saône

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA HAUTE-SAÔNE

mai à août 2016

EDITO

Opération Interministérielle Vacances 2016

Comme chaque année les services de l'Etat assurent une surveillance ciblée dans différents secteurs pendant la période estivale.

Cette année une surveillance particulière a été portée sur :

- ***les évènements estivaux :*** manifestations culturelles et sportives, braderies, marchés saisonniers…
- ***les activités et les sports liés à la nature :*** la sécurité des activités nautiques, aquatiques, aériennes…
- ***l'offre touristique sur support numérique :*** il s'agit de renforcer la vigilance à l'égard des activités économiques qui se développent sur Internet et les transactions commerciales effectuées en ligne, telles que la vente à distance de produits et services plus prisés pendant la période estivale (location d'hébergements, drives fermiers, cyber marchés…).

Un contrôle a été fait le 27 juillet 2016 au camps de Montbozon, : *la jeunesse*, *les activités sportive et la protection du consommateur.* Pour en savoir plus

Plus de 120 contrôles sont prévus en Haute-Saône cet été. Les établissements visités seront pour bon nombre d'entre eux inspectés sous différents aspects : sport, concurrence et protection économique du consommateur, protection de la jeunesse, sécurité sanitaire des aliments ou encore protection animale.

Thomas CLEMENT, Directeur par intérim de la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection de la Population)

LES CHIFFRES

- **11 290 demandeurs d'emploi en juin 2016. Diminution de 0,4% sur un mois et de 4,9% sur un an, ce qui représente la plus importante baisse tous départements confondus. en Bourgogne-Franche-Comté**

A LA UNE

- Journées européennes du Patrimoine :

les 17 et 18 septembre 2016.
Plus d'informations

- Journée nationale de la qualité de l'air : 21 septembre 2016.
Plus d'informations

- Réserve opérationnelle : engagez-vous ! Plus d'informations

- Semaine Européenne de la Mobilité : du 16 au 22 septembre.
Plus d'informations

EXERCICE DE SECURITE CIVILE

Jeudi 2 juin 2016 a eu lieu un exercice terrain de sécurité civile, au collège Raymond Gueux à Gy, sur le scénario suivant : intrusion de deux hommes armés dans l'enceinte du collège.

L'objectif était de pouvoir évaluer la gestion d'une situation de crise nouvelle, dans des conditions réelles sur le terrain.

Il a été question de mesurer la réactivité et l'organisation collective des services impactés : le personnel de l'établissement scolaire et l'inspection d'académie (dans le cadre du Plan Particulier de Mise en Sûreté), le Groupement de la Gendarmerie de la Haute-Saône ainsi que les services de la Préfecture du département, dans le cadre du Poste de Commandement Opérationnel (P.C.O.), activé par Marie-Françoise Lecaillon, Préfète de la Haute-Saône, à la mairie de Gy. Ceci a permis aux équipes de travailler sur la gestion de la crise au plus près du lieu concerné.

Plus d'informations

Avis d'impôt sur le revenu : nouveautés 2016

A compter de 2016, la DGFIP offre un nouveau service aux déclarants en ligne : l'ASDIR (Avis de Situation Déclarative à l'Impôt sur le Revenu), immédiatement accessible à l'issue de la déclaration en ligne, depuis le mois d'avril.

Il se présente comme tous les avis d'impôts habituels et contient les mêmes informations.
Il permet à tous les usagers de justifier de leurs revenus et charges auprès des tiers (banques, bailleurs, administrations, organismes sociaux, CCAS...).
Les tiers peuvent vérifier ce document via le site impots.gouv.fr/verifavis.

L'ASDIR remplace pour les usagers non imposables, l'avis de non-imposition qui est supprimé. En revanche, les usagers imposables pourront disposer d'un avis d'imposition au courant de l'été, comportant les mensualités déjà payées et le solde restant dû. Ce document sera adressé par voie postale aux usagers n'ayant pas opté pour la dématérialisation ou sera accessible directement sur leur compte personnel sur le site impots.gouv.fr. Pour en savoir plus

LE CALENDRIER DES AVIS 2016 (REVENUS 2015)

Vous êtes non imposable ou vous bénéficiez d'une restitution	Votre « avis de situation déclarative » se trouve déjà dans votre espace personnel en ligne* Par courrier entre le **20 juillet et le 6 septembre**
Vous êtes imposable	En ligne dans votre espace personnel entre **le 1er et 19 août** Par courrier entre le **20 juillet et le 6 septembre**

**L'avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu remplace l'avis de non imposition.*

LES VEHICULES PRIORITAIRES

Les véhicules d'intérêt général prioritaires

D'intérêt général, ils ont la priorité absolue sur tous les autres usagers et dans toutes les situations de circulation, dès lors qu'ils actionnent leur sirène deux tons et leurs gyrophares bleus. ***Vous devez impérativement ralentir, voire vous arrêter et vous ranger sur le côté pour leur céder le passage.*** S'il est impossible de faire autrement, vous pouvez exceptionnellement empiéter sur le trottoir, avec d'infinies précautions, évidemment.

Ce sont les véhicules de Gendarmerie, Police, Douanes, Pompiers, SAMU, SMUR et ceux affectés au transport de détenus et de service d'ordre des prisons. Notez que tout véhicule escorté par la Gendarmerie ou la Police est prioritaire. Plus d'informations

BLOCTEL : STOP AU DEMARCHAGE TELEPHONIQUE

Depuis le 1er juin, les consommateurs peuvent s'opposer au démarchage téléphonique sur fixe et mobile via le service gratuit BLOCTEL, nouvelle liste d'opposition au démarchage téléphonique.

Désormais, avant de solliciter téléphoniquement un consommateur, les professionnels devront s'assurer qu'il n'est pas inscrit sur la liste d'opposition. Une avancée de taille pour tous ceux qui ne supportent plus d'être sans cesse sollicités par des appels indésirables à but commercial.

bloctel.gouv.fr

Pour bénéficier du service, il suffit d'entrer ses numéros de téléphone (un à huit numéros maximum) sur le site www.bloctel.gouv.fr. Plus d'informations

DEVIATION PORT-SUR-SAONE

Les travaux de la Déviation de Port-sur-Saône par la RN19 commencent: Le viaduc de la Scyotte est la première étape du chantier de la déviation de Port-sur-Saône. Pour construire cet ouvrage de 190 mètres de long, un appel d'offres a récemment été lancé et notifié par la DREAL Bourgogne-Franche-Comté. L'entreprise PEDUZZI TP sera chargée de réaliser les pistes d'accès en sécurisant le carrefour sur l'actuelle RN19 à compter de début Octobre, et l'entreprise EIFFAGE Génie Civil entamera la construction de l'ouvrage à compter de l'automne.

En parallèle débutera la dernière phase de déboisement accompagnée des fouilles de l'INRAP. Des travaux annexes ont déjà été réalisés comme la protection du Gazoduc pilotée par GRtgaz et l'enfouissement des réseaux électriques dans la zone du futur Viaduc sur la Saône vont démarrer prochainement.

La pose de la première pierre aura lieu le 4 Octobre sur la commune de Charmoille.

En savoir plus.

ACCESSIBILITE PERSONNES HANDICAPEES

En Haute Saône sur près de 4 000 établissements recevant du public connus, 2 264 n'ont pas encore soit déclaré leur conformité aux règles d'accessibilité, soit déposé l'Ad'AP, ce qui représente 56 % des établissements existants, malgré les multiples actions d'information et d'accompagnement réalisées par la DDT 70, la CCIT, la CMA et les différentes organisations professionnelles.

Pour éviter des pénalités de retard, déposez sans tarder en expliquant les raisons du retard. Plus d'informations

LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Une campagne nationale de sensibilisation au gaspillage alimentaire a été lancée le 26 mai par le ministère de l'Environnement et l'Ademe, avec pour mot d'ordre « ça suffit le gâchis ! » à destination du grand public, des collectivités territoriales et des entreprises.

Objectif : impliquer tous les acteurs de la chaîne alimentaire dans la lutte contre les pertes et gaspillages alimentaires.

Un nouveau site internet recense les bons gestes à adopter : http://www.casuffitlegachis.fr/. Plus d'informations

PREVENTION POUR ENCOURAGER LA PERSEVERANCE SCOLAIRE

Le dispositif relais permet un accueil temporaire adapté des collégiens en risque de marginalisation scolaire dans l'objectif de favoriser la persévérance scolaire.

Cela s'adresse aux collégiens rejetés de l'institution scolaire, se traduisant par des manquements graves et répétés au règlement intérieur, un absentéisme chronique non justifié, une démotivation profonde dans les apprentissages.

En Haute-Saône, le dispositif s'appuie sur des modules installés dans quatre collèges (Albert Jacquard à Lure, Romé-de-l'Isle à Gray, Jean Rostand à Luxeuil-les-Bains et Gérôme à Vesoul), assurant ainsi une couverture géographique sur tout le département, en lien avec les réseaux de l'éducation prioritaire et les quartiers "politique de la ville". Plus d'informations